

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1390

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et, pour les apprentis »,

les mots :

« ou pour les apprentis ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.